



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Guide bascule DS Dossiers 2023

Fonds Vert

Accélérer la transition
écologique dans les territoires



10 janvier 2024

1. Les porteurs de projet recevront une notification par mél de Démarches Simplifiées

Durant la semaine du 8 janvier 2024, tous les porteurs de projet ayant déposés un dossier en 2023 dont l'instruction n'a pas été terminée (statut "EN CONSTRUCTION" ou "EN INSTRUCTION") seront avertis de la "bascule" de leur dossier sur l'exercice 2024 par une notification par mél envoyée depuis la plateforme Démarches Simplifiées (DS).

En cliquant sur « Lire le message » depuis le mél reçu, le porteur de projet accède à la messagerie intégrée dans son dossier déposé sur DS (étape 2).



Bonjour,

Vous avez reçu un **nouveau message** de la part de l'administration en charge de votre dossier sur la démarche « FONDS VERT - DEMO BASCULE ».

Pour consulter le message et y répondre, cliquez sur le bouton ci-dessous :

[Lire le message](#)

Cordialement,

➔ Copie d'écran « mél nouveau message » reçu dans la boîte de réception de la personne qui a déposé le dossier Démarches Simplifiées

2. Un message d'explication de la bascule sera présent dans la messagerie DS intégrée dans le dossier

Le message figurant dans la messagerie Démarches Simplifiées intégrée dans le dossier déposé indiquera la marche à suivre pour confirmer la demande de subvention si le porteur de projet souhaite toujours candidater à l'édition 2024 du fonds vert et ainsi permettre la prise en compte de son dossier sur 2024.

On note que le dossier est "EN CONSTRUCTION" et "À CORRIGER".

demarches-simplifiees.fr

REPUBLICQUE FRANCAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

PORTEUR DE PROJET Aide FR

Mes dossiers

FONDS VERT - DEMO BASCULE EN CONSTRUCTION ▲ À CORRIGER

Dossier n° 14929412 - Déposé le 09 novembre 2023 15:41

Expirera le 13/12/2024 (12 mois après le dépôt du dossier)

Inviter une personne à modifier ce dossier Modifier le dossier

Résumé Demande Messagerie

La messagerie vous permet de contacter l'instructeur en charge de votre dossier.

fondsvert le 13 décembre à 13 h 35

Bonjour,

Vous avez déposé une demande de subvention du fonds vert en 2023 qui n'a pas pu être instruite avant la fin de la gestion.

Si vous souhaitez toujours bénéficier d'une telle subvention en 2024, nous vous invitons à confirmer votre demande en cliquant sur le bouton [modifier le dossier] en haut à droite de la page et mettre à jour votre candidature en apportant les compléments nécessaires.

En effet, en 2024, les formulaires ont été modifiés dans une logique de simplification et d'adaptation aux évolutions des différentes mesures (rdv sur <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/programmes/fonds-vert/> pour prendre connaissance des cahiers d'accompagnement 2024). De nouvelles questions ont pu faire leur apparition, et certaines


Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

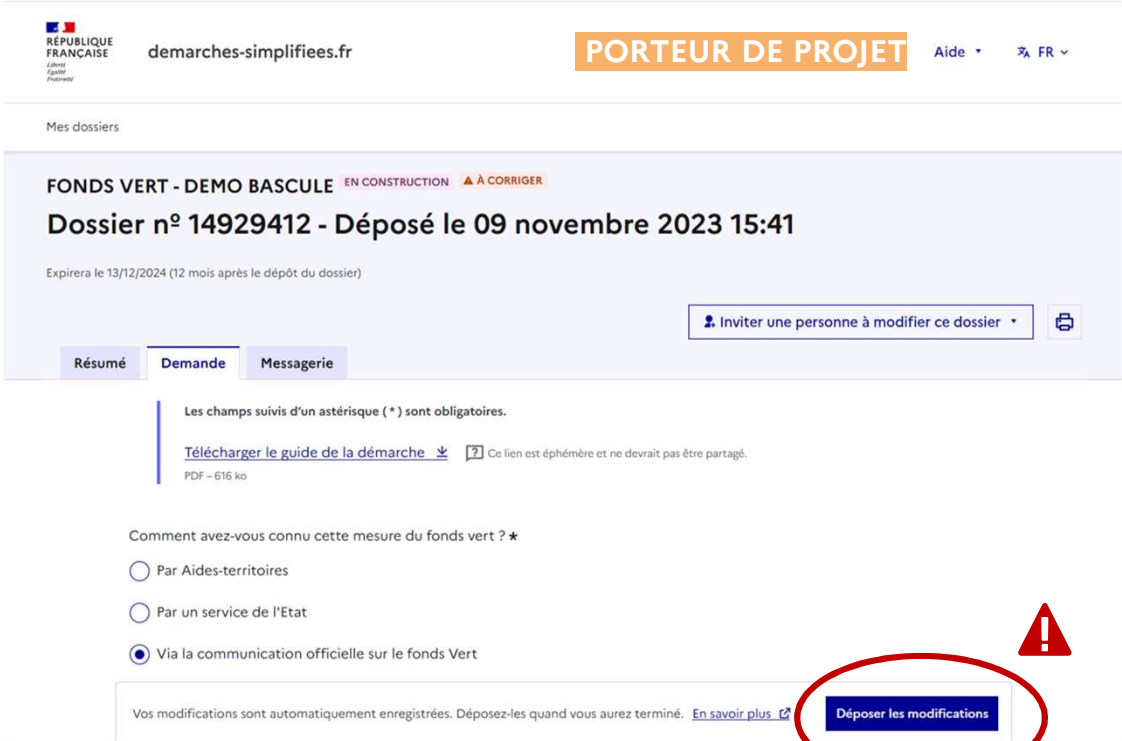
➔ Copie d'écran "Messagerie" du dossier du porteur de projet dans Démarches Simplifiées

3. Le porteur doit confirmer sa demande après avoir complété/vérifié les informations requises

Le porteur de projet devra vérifier les informations et apporter les compléments demandés par la nouvelle version 2024 du formulaire.

Certaines questions sont nouvelles, d'autres ont pu devenir obligatoires. Il se peut aussi que quelques informations saisies en 2023 n'aient pas été reprises en 2024 suite à la suppression d'un champ ou au regroupement de certains champs : elles doivent être renseignées à nouveau.

Une fois le formulaire vérifié / complété, le porteur doit cliquer sur "Déposer les modifications" pour valider le dossier 2024. 



demarches-simplifiees.fr

POREUR DE PROJET Aide FR

Mes dossiers

FONDS VERT - DEMO BASCULE EN CONSTRUCTION A CORRIGER

Dossier n° 14929412 - Déposé le 09 novembre 2023 15:41

Expirera le 13/12/2024 (12 mois après le dépôt du dossier)

Inviter une personne à modifier ce dossier

Résumé Demande Messagerie

Les champs suivis d'un astérisque (*) sont obligatoires.

Télécharger le guide de la démarche PDF - 616 ko

Comment avez-vous connu cette mesure du fonds vert ? *

- Par Aides-territoires
- Par un service de l'Etat
- Via la communication officielle sur le fonds Vert

Vos modifications sont automatiquement enregistrées. Déposez-les quand vous aurez terminé. En savoir plus

Déposer les modifications

➔ Copie d'écran "Edition de la demande" du porteur de projet dans Démarches Simplifiées

3. Le porteur doit confirmer sa demande après avoir complété/vérifié les informations requises (suite)

- ➔ Si la question a été modifiée, le porteur de projet devra vérifier la réponse.
- ➔ Si la question est nouvelle (et obligatoire), le porteur de projet devra compléter la réponse.
- ➔ Il sera nécessaire de compléter tous les champs obligatoires pour déposer le dossier à l'édition 2024 du fonds vert. Si ce n'est pas le cas, un message apparaît pour identifier les informations manquantes ou erronées.

Nom du représentant légal ★ Le type de ce champ ou sa description ont été modifiés par l'administration. Vérifier son contenu.

NOM TEST

Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement modification à déposer



Votre dossier contient 9 champs en erreurs. [Corrigez-les](#) pour poursuivre :

- [Relevé d'Identité Bancaire du porteur \(RIB\) au format PDF](#) (doit être rempli)
- [Engagement n°1 - obligation d'information en cas de modification du projet](#) (doit être rempli)
- [Engagement n°2 - Obligation de publication du plan de financement](#) (doit être rempli)

[Afficher toutes les erreurs](#)

- ➔ *Copies d'écran "Edition de la demande" du porteur de projet dans Démarches Simplifiées*

4. Le dossier 2023 est redéposé pour 2024

Une fois le formulaire rempli et validé, le dossier n'est plus "À CORRIGER".

Il est "EN CONSTRUCTION", en attente de prise en charge par les services instructeurs.

Le porteur de projet peut toujours le modifier en cliquant sur "Modifier le dossier".

Le porteur de projet sera notifié lors du passage "EN INSTRUCTION" (le dossier ne pourra plus être modifié). Les instructeurs pourront le contacter tout au long de l'instruction pour toute demande d'information complémentaire.

The screenshot shows the user interface of the 'démarches-simplifiees.fr' website. At the top, there is a header with the French Republic logo and the text 'démarches-simplifiees.fr'. On the right, there is a navigation bar with 'PORTEUR DE PROJET', 'Aide', and a language selector 'FR'. Below the header, the main content area displays 'Mes dossiers' and a specific dossier titled 'FONDS VERT - DEMO BASCULE EN CONSTRUCTION'. The dossier number is 'Dossier n° 14929412 - Déposé le 09 novembre 2023 15:41'. Below the title, it states 'Expirera le 13/12/2024 (12 mois après le dépôt du dossier)'. There are two buttons: 'Inviter une personne à modifier ce dossier' and 'Modifier le dossier'. Below these buttons are three tabs: 'Résumé', 'Demande', and 'Messagerie'. A progress bar shows the status 'en construction' followed by 'en instruction' and 'terminé'. Below the progress bar, there is a message: 'Votre dossier est en construction. Cela signifie que vous pouvez encore le modifier. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».' Below this message, there is a link: 'Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour contacter l'administration directement.' At the bottom, there is a link: 'Obtenir une attestation de dépôt de dossier'.

➡ Copie d'écran "Résumé de la demande" du porteur de projet dans *Démarches Simplifiées*

4. Le dossier 2023 est redéposé pour 2024 (suite)

Tant que le porteur n'a pas rempli et redéposé son dossier, il est impossible de passer le dossier "EN INSTRUCTION".

Les dossiers basculés et non mis à jour par le porteur seront identifiables par le statut "EN CONSTRUCTION" "EN ATTENTE"

Une fois que le porteur aura mis à jour et redéposé son dossier, il sera de nouveau possible de passer le dossier "EN INSTRUCTION".

EN CONSTRUCTION

▲ EN ATTENTE